

Membre de l'APTE  
Association de la Presse pour la Transparence Économique

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **M2406014**

Nous soussignés, Matot-Braine.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, SARL au capital de 100 000 Euros, représentée par son directeur de la publication François Henrion, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://matot-braine.fr/annonces-legales/?reference=M2406014>

Cette annonce a été mise en ligne le **13 juin 2024** sur <https://matot-braine.fr/>

**Référence : M2406014**  
**Support de publication agréé : matot-braine.fr**  
**Date de parution : 13 juin 2024**  
**Département : 51 - Marne**  
**Type : AVIS ADMINISTRATIF**

---

COMMUNAUTE  
URBAINE DU  
GRAND REIMS

---

Avis d'enquête publique

---

Commune d'Isles-sur-Suippe

---

Projet de mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Isles-sur-Suippe avec la déclaration de projet « ARGAN »

---

Par arrêté n°CUGR-DTVS-2024-012 du 17 mai 2024, la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Isles-sur-Suippe avec la déclaration de projet « ARGAN ».

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 16 jours : DU LUNDI 1ER JUILLET 2024 A 15H30 AU MARDI 16 JUILLET 2024 A 18H00

Monsieur Jean-Fabrice DEVUNS, Officier de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne et Madame Ingrid LENGELLE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne par décision du 03/04/2024. Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Isles-sur-Suippe aux horaires suivants : le lundi de 15h30 à 18h30, le mardi de 16h00 à 18h00, le mercredi de 15h00 à 17h30, le jeudi de 16h00 à 18h00, le vendredi de 14h00 à 16h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et également le mardi 16 juillet 2024 de 15h00 à 18h00 lors de la permanence du commissaire enquêteur.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures ouvrables à la mairie d'Isles-sur-Suippe et sur le site internet du Grand Reims :

[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) / Cadre de vie et environnement / Les documents d'urbanisme / Enquêtes publiques et mises à disposition en cours et à venir. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la Communauté urbaine du Grand Reims, pôle Vallée de la Suippe. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) / Cadre de vie et environnement / Les documents d'urbanisme / Enquêtes publiques et

prises à disposition en cours et à venir.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) dès la publication de l'avis.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites et orales du public aux dates, heures et lieux suivants :

- Le lundi 1er juillet 2024 de 15h30 à 18h30 en mairie d'Isles-sur-Suippe, 1 route de Reims
- Le samedi 6 juillet 2024 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Isles-sur-Suippe, 1 route de Reims
- Le mardi 16 juillet 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie d'Isles-sur-Suippe, 1 route de Reims

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Isles-sur-Suippe et à la Sous-Préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU d'Isles-sur-Suippe, éventuellement complété pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ou du public sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune d'Isles-sur-Suippe.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le Président.

